CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MAGOG

RÈGLEMENT 3533-2026

Modifiant le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 concernant l'ajout d'un usage conditionnel dans la zone H115, située sur la rue Principale Ouest (route 112), entre la rue Fillion et le chemin de fer

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à l'hôtel de ville, le à 19 h, lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens de modifier certaines dispositions du règlement de zonage et de lotissement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage et de lotissement pour indiquer qu'il est possible d'autoriser en usage conditionnel un usage principal de « service professionnel » dans la zone H115;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et Ville* (RLRQ c. C-19), lors de la séance du 21 septembre 2026, un avis de motion a été préalablement donné et le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QU'un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et les changements, s'il y a lieu, entre le projet déposé et le règlement soumis avant son adoption lors de la séance du ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe B intitulée « Grilles des usages et normes » de ce règlement est modifiée à la zone H115 :

    i) à la colonne B par le remplacement à la ligne intitulée « Vente au détail ou service» :

        1) « X (a)(c) »

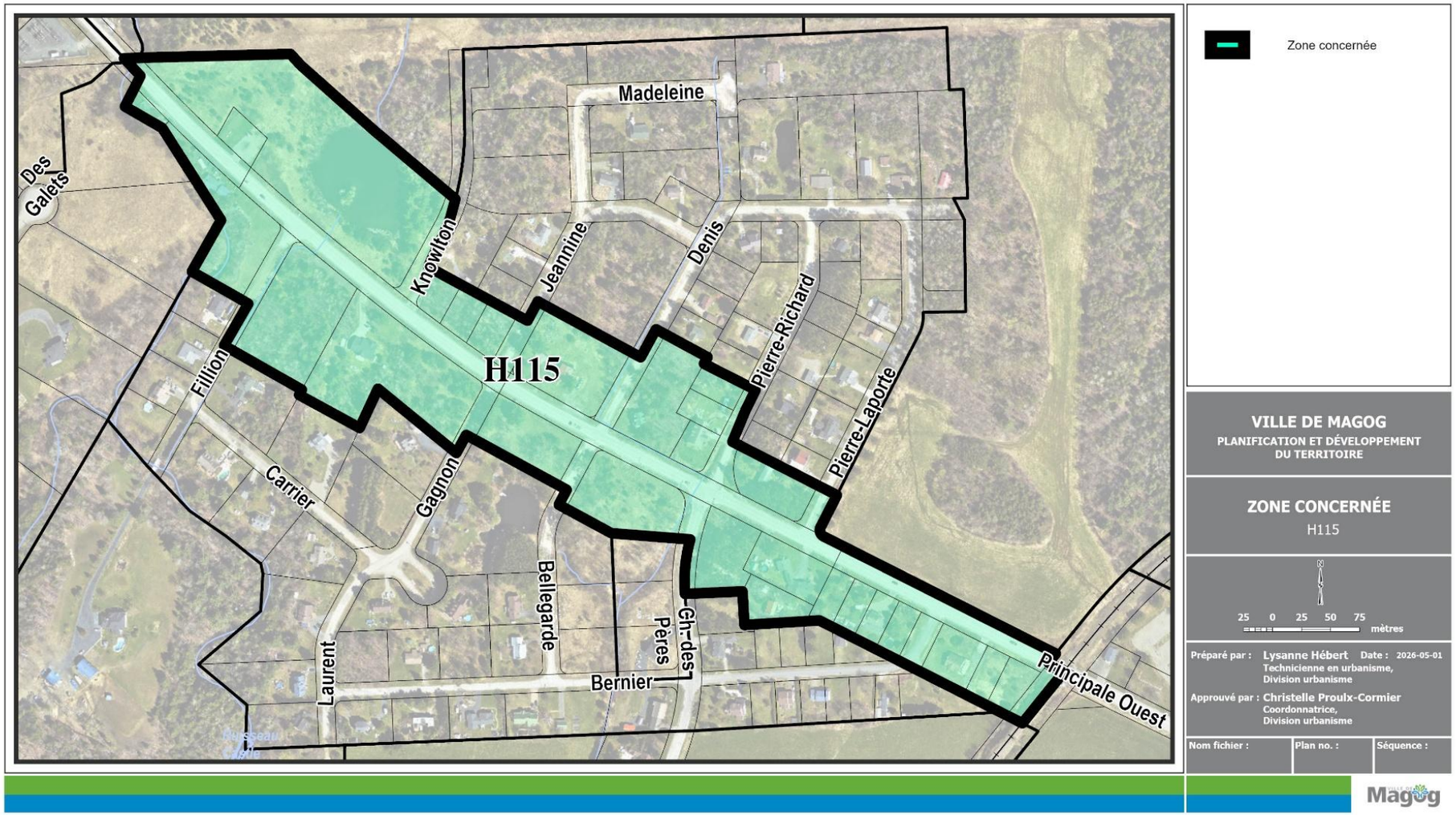
    ii) L'ajout de la note (c) à section « Notes », comme suit :

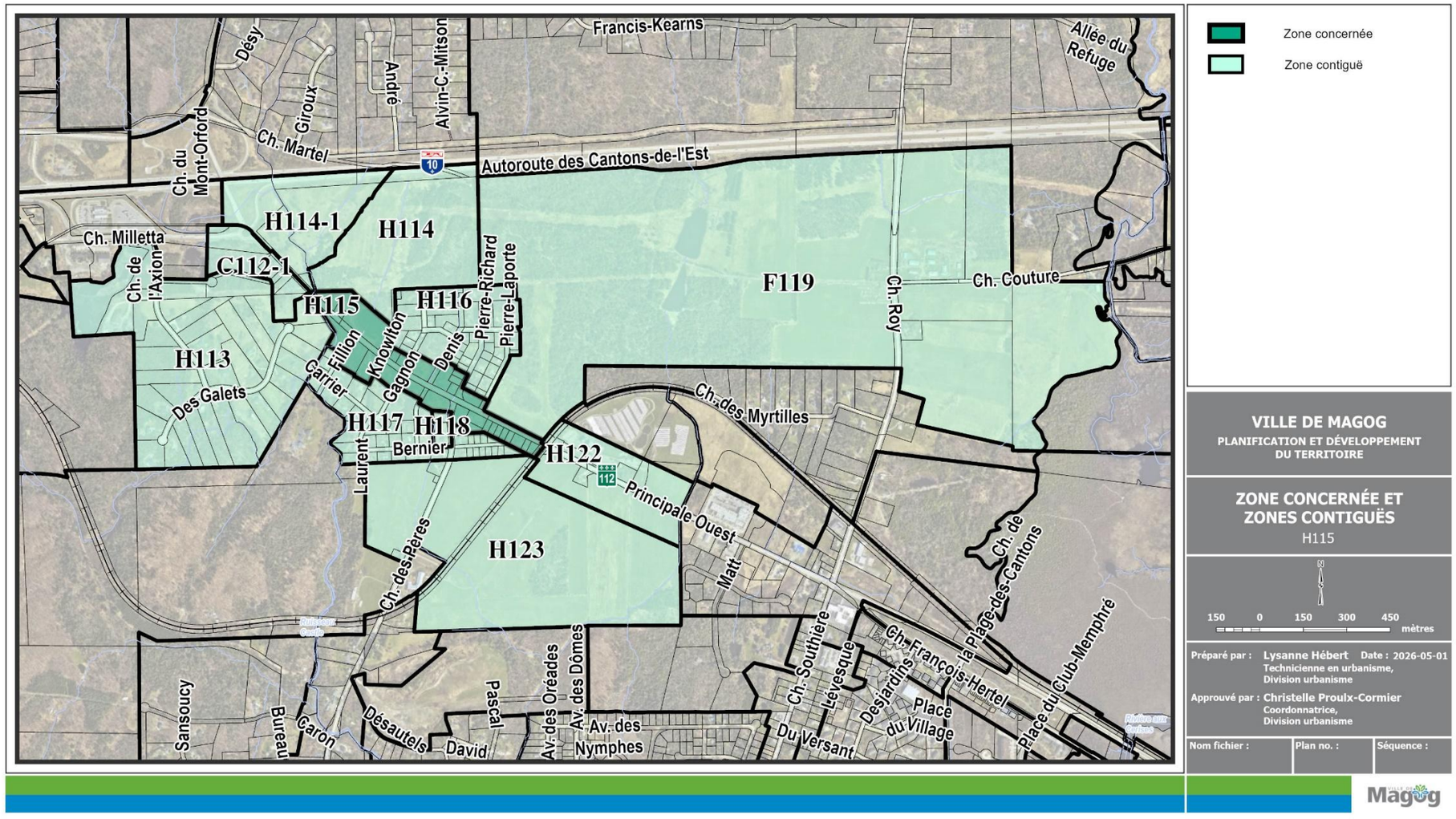
        1) « (c) Est admissible à une demande d'autorisation d'usage conditionnel, l'usage principal « service professionnel », contingenté à un seul immeuble dans la zone occupée par un ou plusieurs usages de services professionnels. »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Nathalie Pelletier, mairesse

Marie-Pierre Gauthier, greffière


Madeleine
Des Galets
Knowlton
Jeannine
Denis
Pierre-Richard
Pierre-Laporte
H115
Fillion
Carrier
Gagnon
Bellegarde
Ch.-des Pères
Laurent
Bernier
Principale Ouest
Zone concernée
VILLE DE MAGOG
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
ZONE CONCERNÉE
H115
25 0 25 50 75
mètres
Préparé par : Lysanne Hébert Date : 2026-05-01
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme
Approuvé par : Christelle Proulx-Cormier
Coordonnatrice,
Division urbanisme
Nom fichier :
Plan no. :
Séquence :


Zone concernée
Zone contiguë
H114-1
H114
C112-1
H115
H116
H113
H117
H118
H122
H123
F119
Francis-Kearns
Allée du Refuge
Désy
Giroux
André
Alvin-C.-Mitson
Ch. du Mont-Orford
Ch. Martel
Autoroute des Cantons-de-l'Est
Ch. Milletta
Ch. de l'Axion
Pierre-Richard
Pierre-Laporte
Ch. Couture
Ch. Roy
Fillion
Knowlton
Gagnon
Denis
Carrier
Des Galets
Ch. des Myrtilles
Laurent
Bernier
Principale Ouest
Ch. des-Pères
Matt
Ch. de la Plage-des-Cantons
Ch. François-Hertel
Ch. Southière
Lévesque
Desjardins
Place du Village
Place du Club-Memphré
Du Versant
Av. des Nymphes
Av. des Oréades
Av. des Dômes
Pascal
David
Désautels
Caron
Bureau
Sansoucy
VILLE DE MAGOG
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
ZONE CONCERNÉE ET ZONES CONTIGUËS
H115
N
150 0 150 300 450
mètres
Préparé par : Lysanne Hébert Date : 2026-05-01
Technicienne en urbanisme, Division urbanisme
Approuvé par : Christelle Proulx-Cormier
Coordonnatrice, Division urbanisme
Nom fichier :
Plan no. :
Séquence :
Magog